



Commune de PFULGRIESHEIM
Séance du 8 décembre 2017

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER et Mme Liliane BAUER, Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Jean-Marc HENNIG, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, M. Sébastien DURST, Mme Michèle MEHN

Absents excusés : M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Mmes Anne-Laure LEYDET, Stéphanie MICHEL et Elodie ROTH

Le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017 est adopté à l'unanimité, après quelques corrections.

Le Maire demande à l'assemblée, qui accepte à l'unanimité, le rajout d'un point à l'ordre du jour à savoir le vote de subventions exceptionnelles à payer sur l'exercice 2017.

1. AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018

Le conseil municipal est appelé à délibérer pour autoriser le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2017. Ce principe est adopté à l'unanimité. Cette délibération intervient, par principe, lors de la dernière séance de chaque année civile.

2. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

La secrétaire de Mairie présente ce point qui doit permettre de solder les opérations de versement des subventions à des associations pour la somme de 580 € avant la fin de l'exercice 2017 soit :

- 430 € à verser à la coopérative scolaire de l'école élémentaire correspondant au montant de la sortie de fin d'année offerte par la commune aux enfants, à raison de 5 € pour 86 enfants, à la demande de la directrice d'école et à titre d'avance de trésorerie car le paiement différé sur facture adressée en Mairie n'est plus accepté par le cinéma Gaumont Pathé de Brumath ;
- un don de 75 € à verser à la paroisse protestante de Pfulgriesheim de la part de Mme Marie-Louise PFRIMMER, à la place du panier garni qui lui aurait été offert à l'occasion de son 80^e anniversaire par la commune ;
- un don de 75 € à verser à l'Association Mobilis de Kienheim de la part de Mme Denise TORZINSKI dans les mêmes circonstances.

Sur un total de 8 000 € de crédits inscrits en dépenses de fonctionnement au compte 6574 « subventions aux associations et autres personnes de droit privé » au budget primitif 2017, 7 920 € ont été consommés. Le reliquat de 80 € attribué pour un usage bien précis mais non mandaté n'est pas réutilisable. Le conseil municipal à l'unanimité décide de voter de nouveaux crédits pour 580 € selon la répartition proposée et de procéder à la régularisation des paiements sur l'exercice 2017. Le Maire informe l'assemblée que ces crédits seront prélevés au compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » sur lequel a été provisionnée la somme de 1 200 € au budget primitif 2017.

3. LE POINT SUR LE PROJET DE RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE ET DE CREATION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Maire revient sur ce projet qui va occuper la commune pendant les deux prochaines années et en définit brièvement les grandes lignes et le calendrier.

L'intégralité du projet se fera sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, par convention avec la commune de Pfulgriesheim fixant notamment la répartition des coûts à charge de chaque collectivité : les travaux de réhabilitation de l'école maternelle étant financés par la commune, les travaux de construction du nouvel accueil périscolaire par l'intercommunalité.

Deux projets de réalisation de structures d'accueil périscolaires dans les communes d'Ittenheim et de Furdenheim sont plus avancés à ce jour. En 3^e position, vient le projet à Pfulgriesheim selon la programmation prévisionnelle :

- réalisation d'un concours d'architectes en septembre 2018 et choix de l'architecte avant la fin de l'année civile,
- en 2019, établissement de l'avant-projet sommaire et de l'avant-projet définitif et dépôt de la demande de permis de construire pour l'extension de la salle des fêtes (adjonction d'un deuxième niveau) et la réhabilitation de l'école maternelle,
- au début de l'année 2020, introduction auprès des services de l'Etat d'une demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour la catégorie d'opérations I : construction, extension et rénovation de bâtiments scolaires et périscolaires,
- en 2020-2021 : période de travaux estimée à un an, qui nécessitera d'installer des algécos dans la cour de l'école élémentaire pour que puissent fonctionner les deux classes de maternelle et la garderie.

Le Maire présente à ce jour l'état récapitulatif des frais engagés pour plus de 11 000 € TTC au titre des frais d'étude, de géomètre, d'architecte et de réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux à faire à l'école maternelle. Une première esquisse à main levée faite par Mme Gaëlle HILBERT du CAUE en charge de l'étude de faisabilité de ce projet montre une possible restructuration des locaux du rez-de-chaussée de l'école et du futur étage destiné à accueillir le périscolaire, en mutualisant l'usage de la salle de motricité. A ce stade des études, le Maire avance un coût global de deux millions pour la réalisation de ce chantier.

4. FETE DE NOEL DU DIMANCHE 10 DECEMBRE 2017

Au repas de Noël des aînés qui réunit cette année les personnes de la classe 1947, 145 couverts seront dressés pour 120 invités et les conseillers municipaux et leurs conjoints. La préparation de la salle des fêtes se fera la veille, samedi 9 décembre de 10 h à 12 h. M. Bertrand MEYER et Mme Corinne ZEISSLOFF présenteront un sketch en cours d'après-midi et un intermède musical sera assuré par M. René EGLES. Les commandes pour le pain et le dessert ont été passées. Rendez-vous est donné aux personnes participant à l'organisation du repas dimanche 10 décembre 2017 à 11 h.

5. BIC DE DECEMBRE 2017

Pour mémoire, la clé USB avec la très grande majorité des fichiers a été remise à l'imprimeur le mercredi 29 novembre 2017 dans l'après-midi. A ce jour, aucune maquette n'a été reçue. Le BIC doit impérativement être édité pour Noël pour être distribué avant le Nouvel An.

6. RECEPTION DU NOUVEL AN

Suite à la réunion de bureau, Maire-Adjointes du lundi 4 décembre 2017, le principe de la réception du nouvel an et de l'accueil des nouveaux arrivants à Pfulgiesheim au cours des années 2016 et 2017 est arrêté. La date est fixée au vendredi 5 janvier 2018 à 19 h à la salle des fêtes. Le Maire donne lecture des propositions d'avant-projet pour la cérémonie des vœux de Mme Corinne ZEISSLOFF. Un débat s'engage au sein du conseil municipal pour définir les modalités d'organisation de cette manifestation, résumées comme suit :

- édition et remise des invitations avant Noël, en raison des congés de la secrétaire de Mairie et de l'agent chargé de la distribution du courrier dans la commune ;
- réalisation et projection d'un diaporama de présentation des associations locales à destination des nouveaux arrivants ;
- préparation de badges pour les élus et les nouveaux arrivants, ce qui suppose l'adjonction d'un coupon réponse sur les courriers d'invitations destinés aux nouveaux administrés ;
- mise à l'honneur de certains habitants : M. Gérard HOST en tant qu'organisateur d'un pèlerinage annuel au Mont Saint Odile, M. Kenania BAUER, champion de France 2017 en lancer de poids en catégorie minimes, M. Marcel KUHN, Président de l'Harmonie Concordia de Pfulgiesheim et M. Richard ROTH chef de la formation musicale.

Mme Corinne ZEISSLOFF propose de rendre hommage aux femmes qui ont œuvré pour la promotion de la tarte flambée au cours de la cérémonie. D'autres suggestions sont faites en vue de la distinction d'une commerçante qui exerce de longue date dans la commune. Toutefois aucune proposition ne fait l'unanimité. Le principe du vin d'honneur (vin chaud, galette des rois et vin blanc) après la cérémonie des vœux est arrêté.

Après discussions au sein de l'assemblée, il est proposé d'adresser à Mme Elodie ROTH les photos du répertoire de la Mairie consacrées aux manifestations associatives afin qu'elle puisse élaborer un diaporama comportant une ou deux diapositives sur chaque association avec le détail des activités pratiquées et le nom du Président. En outre la liste des associations locales sera également remise à jour pour être mise à disposition du public sur le présentoir dans le hall d'entrée de la Mairie.

7. DIVERS

Illuminations de Noël

De l'avis général, les illuminations de Noël 2017 sont une réussite. Une seule restriction est formulée : le sapin lumineux placé à l'entrée Sud du Village sur la RD 31 est positionné un peu trop haut sur le lampadaire.

Projet d'extension du réseau gazier dans les rues des Lilas, de la Colline et des Violettes

Le Maire annonce qu'une prospection a démarré auprès des riverains concernés susceptibles d'être intéressés par un branchement au réseau de distribution de gaz naturel. La réalisation d'une extension du réseau gazier dans ces rues pourra être envisagée par Réseau GDS sous réserve d'un nombre suffisant de nouveaux abonnés.

Lancement de l'année de la citoyenneté et de l'engagement

Mme Liliane BAUER annonce le lancement officiel par la Communauté de Communes de l'année de la citoyenneté et de l'engagement dans les communes du Kochersberg et de l'Ackerland, le samedi 13 janvier 2018 à 10 h 30 au Collège de la Souffel. Dans les faits, chaque commune membre est invitée à poursuivre, mais en incitant davantage les jeunes gens à s'y engager, les actions déjà entreprises localement comme l'Osterputz, l'opération « Une rose, un espoir » etc. Il serait souhaitable que cette mobilisation et cette motivation soient relayées par le corps enseignants, au sein de leurs classes, pour rencontrer un écho favorable auprès de leurs élèves. Dans cette optique, Mme Liliane BAUER, Adjointe aux affaires scolaires, se propose d'impliquer les enseignants des classes de CM1 et de CM2 dans ce projet. Au sein de l'Association de la Cabane des Acacias dont elle est la Présidente, les animateurs et les enfants participeront à l'embellissement du village, action citoyenne, par la décoration personnalisée d'un sapin de Noël, à placer à l'intersection entre la rue de la Citadelle et la rue d'Offenheim.

Vente ambulante

M. EL MANSOURI a adressé en Mairie une demande officielle pour occuper avec son véhicule de vente ambulante un emplacement de stationnement les vendredis de 15 h à 19 h 30, en plus du lundi où il est déjà présent dans la commune devant l'agence du Crédit Mutuel pour vendre des poulets rôtis. Il sera répondu favorablement à ce courrier.

Par contre, la demande émanant d'un autre commerçant ambulancier désireux de vendre des pizzas, burgers et sandwiches n'est pas acceptée par le conseil municipal.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de deux déclarations d'intention d'aliéner concernant les propriétés des 7 et 15 rue de Truchtersheim pour lesquelles il a renoncé à exercer son droit de préemption urbain.

TOUR DE TABLE

Mme Corinne ZEISSLOFF signale des difficultés de connexion au réseau internet dans le village.

M. Sébastien DURST rappelle une fois de plus la nécessité de procéder à la taille des thuyas au presbytère protestant 16 rue Principale. En ce qui concerne l'éclairage public, deux lampadaires sont défectueux dans la rue du Heuberg et au 6 rue de Pâques. Par ailleurs, un luminaire dans la rue de Pâques est particulièrement sale et ne produit plus qu'un faible éclairage. Les instructions seront données dans ce sens à l'Electricité ROTH de Lampertheim.

M. Paul LOSSEL demande si un arrêté autorisant la pose d'une grue sur le domaine public devant le terrain du 8 rue de Truchtersheim a été pris. L'ancienne maison appartenant à Mme Caroline GRIEBEL ayant été démolie et le terrain vendu, la construction de la nouvelle maison d'habitation a été autorisée par le permis de construire n° 067 375 17 R0002 du 31 août 2017. Le Maire répond qu'il a autorisé par arrêté du 6 décembre 2017 l'occupation d'une partie de la voie publique rue de Truchtersheim sur une profondeur de 1.75 m pour l'implantation de la grue du 6 décembre 2017 au 2 mars 2018 inclus. M. LOSSEL évoque d'éventuelles difficultés de passage dans la rue avec un engin agricole.

M. Paul LOSSEL demande également des informations complémentaires sur les travaux de réparation du branchement d'assainissement, pris en charge par le SDEA, devant la maison du 34 rue Principe, déjà évoqués dans le compte-rendu 20 novembre 2017.

Par ailleurs, concernant les travaux de branchement au réseau d'eau potable à partir du domaine public des propriétés 1 et 2 rue des Prés raccordées en contre-haut par une conduite passant sur le terrain du 8 rue de Truchtersheim (cf PV du 15 septembre 2017) le Maire explique que le SDEA finance les travaux de pose des installations privatives (ouverture et fermeture de la tranchée et pose des conduites sur terrains privés) et de branchement à partir du domaine public.

La séance est levée à 22 H 25.

Les prochaines réunions du conseil municipal ont été fixées le lundi 22 janvier, les vendredis 23 février et 23 mars 2018.

